#### COMPTE RENDU DU 25 MARS 2021

Date de convocation : 18 mars 2021

Etaient présents: Mrs FOSSARD Guy, LESAULNIER, LEVAVASSEUR, COLLART,

SUZANNE, LETABLIER, Mmes HARDY, ENDELIN, MMS LAVALLEY, BLOT

Secrétaire de séance : M LAVALLEY

En préambule de la séance, Le Maire adresse un message de sympathie à l'intention d'un élu touché par un deuil récent.

Par ailleurs, Monsieur le Maire annonce au Conseil Municipal qu'un courrier recommandé l'informant de la démission de Monsieur Claude LERENARD pour raison de santé lui est parvenu début mars. Une copie de cette décision a été transmise à la Préfecture.

### APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL DU2 FEVRIER 2021

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte rendu du dernier conseil municipal.

## APPROBATION DU COMPTE ADMNISTRATIF ET DU COMPTE DE GESTION 2020 BUDGET COMMUNE

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité, approuve le compte administratif 2020 du budget principal communal qui laisse apparaître un déficit de 94 148.30 € en section d'investissement et un excédent de 80 204.47 € en section de fonctionnement. Le compte de gestion conforme au compte administratif est également approuvé.

#### **AFFECTATION DES RESULTATS 2020**

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et approuvé le compte administratif 2020 qui laisse apparaître :

D'une part pour la section de fonctionnement

- Un excédent de 80 204.47 € pour l'exercice 2020
- Un excédent reporté de 276 704.76 €
- Un excédent cumulé de 356 909.23 € de clôture 2020

D'autre part en section d'investissement

- Un déficit de 94 148.30 € pour l'année 2020
- Un excédent reporté de 54 789.24 €
- Un déficit cumulé de 39 359.06 € de clôture 2020

Décide à l'unanimité d'inscrire au budget 2021 la somme de 39 359.06 € au compte 1068 (excédent de fonctionnement capitalisé) pour couvrir le besoin de financement et le reste soit 317 550.17 € au compte 002 excédent de fonctionnement reporté.

# <u>APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF ET DU COMPTE DE GESTION 2020 BUDGET LOTISSEMENT</u>

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité des présents, approuve le compte administratif 2020 du budget lotissement qui laisse apparaître un résultat de clôture de − 9 040, 60 €. Le compte de gestion 2020, conforme au compte administratif est également approuvé.

#### **DEBAT TAXES MENAGES 2021**

L'état 1259 de notification des produits et des assiettes prévisionnelles des taux d'imposition des taxes directes locales 2021 n'est pas encore parvenu. Toutefois, compte tenu de la suppression de la taxe d'habitation et de la compensation attendue par le transfert de la part départementale de la Taxe foncier bâti (dont le taux 2020 est de 21.42%) qui s'ajoutera au taux communal localement appliqué (9.38% en 2020), produit qui fera l'objet d'un coefficient correcteur, le conseil se montre unanime pour un statu quo en matière de taux afin de ne pas alourdir la pression fiscale dans une situation économique fragilisée par la crise pandémique. Ces taux seront proposés au vote (idem à 2020) lors du prochain conseil municipal après réception de l'état de notification des assiettes prévisionnelles.

#### **EBAUCHE BUDGET COMMUNE 2021**

Bien que des inconnues subsistent en matière des recettes, dotations annuelles non connues à ce jour et assiettes prévisionnelles de taxation non fournies, il est malgré tout envisagé compte tenu des excédents cumulés des dépenses réelles de fonctionnement d'environ 397  $000 \in$  pour des recettes de 583  $000 \in$ .

En investissement des dépenses d'investissement proches de 140 000 € dont 39 850 € pour le remboursement de l'emprunt, 48 000 € projet aménagement cimetière, 15000 € jardin du souvenir, 2000 € cabanon cimetière, 15 000 € goudronnage et 15 000 € opération numérotation et dénomination des habitations. Un financement de l'investissement est attendu par une subvention DETR (11 000) pour le cimetière et 19 000 Leader (chaufferie), le reste se fera par autofinancement. Ces chiffres seront affinés lors de la présentation définitive du BP.

#### **ETUDES DEMANDES SUBVENTIONS 2021**

Suite aux demandes reçues en mairie et après les avoir étudiées, le Conseil Municipal, après avoir délibéré, accorde les subventions suivantes :

- Banque alimentaire 100 €
- Les Restaurants du Cœur 100 €
- Amicale des Pompiers 40 €

Le Conseil Municipal accorde également au CCAS une subvention de 1 000 €.

### <u>CONVENTION TRIENNALE FDGDON: LUTTE CONTRE LE</u> FRELON ASIATIQUE

Comme les années antérieures, le Conseil Municipal décidé d'adhérer au programme de lutte contre les frelons asiatiques en signant une convention avec le FDGDON. Cette convention devient triennale (2021 à 2023). Le montant de la participation annuelle à l'animation, la coordination et le suivi des actions demeure inchangé et s'élève à 21 €. Le montant de la participation à la lutte collective pour la destruction de nids de frelons asiatiques sera en fonction du choix de l'opérateur et des interventions réalisées sur la commune.

Le Conseil Municipal donne pouvoir à Monsieur le Maire

- pour signer la convention 2021/2023,
- pour réaliser le choix annuel des entreprises intervenantes sur la commune pendant la période de convention ;
- pour engager les participations afférentes à la convention.

#### **QUESTIONS DIVERSES**

- Accord devis Gadbled pour un cric nécessaire au petit entretien du tracteur tondeuse pour 479 €
- Retient le devis LALLOUET en vue des divisions et échanges parcellaires (moins disant) pour 1 797 € prévus à la Cave.
- Rapport du SDIS : Dans le cadre du DECI(défense contre l'incendie), des conventions sont à établir ou à renouveler avec les propriétaires de plans d'eau privés pouvant constituer des réserves à incendie. Par ailleurs, une borne à incendie située près de l'église n'est plus conforme, ni adaptée. Son remplacement à la charge de la commune est à prévoir
- Le conseil ne donne pas suite à 2 propositions émanant de la sté RECYCLO l'une pour l'enlèvement de masques et l'autre pour le papier, la prestation annuelle n'étant pas adaptée et jugée trop onéreuse pour une petite collectivité telle que la nôtre.
- Point travaux : le défibrillateur est maintenant posé et opérationnel, la pose du grillage extérieur de l'école est totalement achevée. Les travaux de terrassement pour l'extension du cimetière sont en bonne voie, la clôture et la haie végétalisée seront posées très prochainement.
- Loi Mobilité : suite au vote favorable du conseil communautaire en faveur de la prise de cette compétence, le conseil devra à son tour se prononcer avant le 30 juin. Un vote à la majorité qualifiée des 49 communes de CMB est nécessaire pour une mise en place définitive de cette nouvelle compétence communautaire.
- Dépôt de plainte : le maire informe les élus que suite à des dégradations répétées observées début mars sur la pelouse du stade causées par 1 ou plusieurs véhicules ainsi que la main courante une plainte a été déposée en gendarmerie.